

## Annexe 2 : Les 21 cibles incontournables pour les communes

Cette annexe propose 21 cibles jugées incontournables à l'échelle communale. Elles sont formulées comme autant d'objectifs sur lesquels construire une démarche d'Agenda 2030 ambitieuse. La sélection a été faite en tenant compte des compétences communales et des enjeux de développement durable les plus pertinents à cette échelle.

Le but est de fournir un point de départ « clé en main » pour faciliter le lancement et la structuration de la démarche. Pour chacune des cibles, des pistes d'actions concrètes, qui relèvent de compétences communales, sont proposées. La sélection de ces cibles, de même que leur formulation, peuvent bien entendu faire l'objet d'une adaptation aux spécificités locales.

CIBLES COMMUNALES	PISTES D'ACTION
<p><b>Cohésion sociale</b> D'ici 2030, la cohésion sociale, intergénérationnelle et interculturelle est renforcée par des programmes spécifiques. (cible internationale 1.3)</p>	Appui social, activités intergénérationnelles, programme d'intégration communal, contrats de quartier, cours de langue.
<p><b>Alimentation durable</b> D'ici 2030, la consommation de produits alimentaires locaux et respectueux de l'environnement augmente, alors que le gaspillage alimentaire est massivement réduit. (cibles internationales 2.4 et 12.3)</p>	Restauration collective, potagers urbains, campagnes de sensibilisation, politique d'agriculture urbaine, soutien aux initiatives d'agriculture de proximité, marché alimentaire durable.
<p><b>Accueil préscolaire et parascolaire</b> D'ici 2030, tous les enfants qui en ont besoin bénéficient d'une prise en charge de jour adaptée et à un coût accessible, avec un accompagnement pédagogique de qualité en toute sécurité. (cible internationale 4.2)</p>	Places d'accueil familial de jour préscolaire et parascolaire, subventions communales, tarifs en fonction du revenu familial et rabais fratrie, extension des horaires d'accueil scolaire.
<p><b>Accessibilité universelle</b> D'ici 2030, tous les enfants, y compris en situation de handicap, bénéficient d'un accès sans barrières aux bâtiments scolaires, jardins d'enfants et crèches. (cible internationale 4a)</p>	Suppression des barrières architecturales, mobilier urbain et espaces verts inclusifs.
<p><b>Egalité entre les sexes</b> D'ici 2030, les femmes et les filles ne font plus l'objet de discriminations. (cible internationale 5.1)</p>	Charte sur l'égalité salariale dans le secteur public, autocontrôle (outil Logib), places d'accueil familial préscolaire et parascolaires, campagnes de sensibilisation, espaces publics inclusifs.
<p><b>Qualité de l'eau</b> D'ici 2030, les eaux sont exemptes de micropolluants et de plastiques. (cible internationale 6.3)</p>	Mise en séparatif, STEP optimisée pour le traitement des micropolluants, campagnes de sensibilisation, campagnes de nettoyage des lacs et rivières, abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts communaux.
<p><b>Approvisionnement en eau</b> D'ici 2030, l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation, de même que le renouvellement des réseaux, sont assurés à long terme et font l'objet d'une utilisation rationnelle et coordonnée, tout en protégeant les captages et les sources. (cible internationale 6.4)</p>	Plan directeur communal des eaux, amortissement et réinvestissement dans les réseaux, mesures de protection des captages, campagnes de sensibilisation, optimisation des consommations d'eau dans les bâtiments communaux.
<p><b>Energie</b> D'ici 2030, les ménages, entreprises et collectivités publiques réduisent leur consommation énergétique, alors que la part d'énergies renouvelables locales croît nettement. (cibles internationales 7.2 et 7.3)</p>	Cité de l'Energie, subventions communales, coopératives citoyennes ou financement participatif, programme de sensibilisation, installations photovoltaïques sur les toitures communales, réseaux thermiques renouvelables, Site 2000 Watts.
<p><b>Logement</b> D'ici 2030, les logements sont disponibles en suffisance, financièrement accessibles et adaptés aux besoins de l'ensemble des habitantes et des habitants. (cible internationale 11.1)</p>	Logements d'utilité publique, coopératives, aides au maintien dans le logement.

CIBLES COMMUNALES	PISTES D'ACTION
<p><b>Transport</b> D'ici 2030, le transfert modal en faveur des transports publics et de la mobilité douce est renforcé et l'accès à un système de transport sûr, fiable et de qualité est garanti. (cible internationale 11.2)</p>	<p>Développement du réseau communal (cyclable, piéton, transports publics), mesures encourageant les changements d'habitudes (subventions, sensibilisation), plans de mobilité, offres de mobilité partagée (vélo en libre-service, mobility, vélo-cargo).</p>
<p><b>Urbanisation</b> D'ici 2030, les nouvelles constructions se concentrent à l'intérieur du milieu bâti, en visant une urbanisation durable qui implique la population. (cible internationale 11.3)</p>	<p>Usage modéré du sol, requalification urbaine, démarche participative, utilisation d'outils d'évaluation ou application de labels de durabilité, politique d'acquisition foncière.</p>
<p><b>Protection du patrimoine</b> D'ici 2030, le patrimoine immobilier et culturel est conservé et mis en valeur. (cible internationale 11.4)</p>	<p>Rénovations, mise en valeur, commission patrimoine-énergie.</p>
<p><b>Réduction des nuisances</b> D'ici 2030, les impacts environnementaux négatifs (bruit, pollution de l'air, vibrations) des espaces urbains sont limités afin d'offrir un cadre de vie sain. (cible internationale 11.6)</p>	<p>Limitation de trafic ou de vitesse dans les zones résidentielles, espaces verts, zones de rencontres, slow up, politique de stationnement en périphérie.</p>
<p><b>Espaces publics</b> D'ici 2030, les espaces verts et les espaces publics sont sûrs, accessibles à toutes et tous et sont aménagés de manière à favoriser le jeu, la rencontre et la pratique du sport. (cible internationale 11.7)</p>	<p>Aires de jeu et mobilier urbain intergénérationnels (bancs, toilettes publiques, rampes d'accès), zones de rencontres, potagers urbains.</p>
<p><b>Déchets</b> D'ici 2030, la production de déchets est nettement réduite, les taux de recyclages sont améliorés et la réutilisation est encouragée. (cible internationale 12.5)</p>	<p>Vaisselle réutilisable, ateliers de réparation, campagnes de sensibilisation.</p>
<p><b>Achats responsables</b> D'ici 2030, les appels d'offre publics (services, fourniture, construction) accordent une place importante des critères d'achats responsables (cible internationale 12.7)</p>	<p>Critères d'adjudication et d'achats contraignants, formation du personnel, Guide des achats responsables (achats-responsables.ch), Guide romand pour les marchés publics.</p>
<p><b>Changements climatiques</b> D'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre sont considérablement réduites et les effets des changements climatiques sont anticipés. (cible internationale 13.2)</p>	<p>Assainissement des bâtiments publics et privés (isolation et énergies renouvelables), subventions communales, programme d'adaptation en cohérence avec les autres cibles (mobilité, alimentation, gestion des eaux, etc.).</p>
<p><b>Biodiversité</b> D'ici 2030, l'érosion de la biodiversité est stoppée et les écosystèmes sont maintenus et restaurés par des mesures concrètes. (cible internationale 15.1)</p>	<p>Habitats pour la faune et la flore locale, corridors biologiques, guide d'aménagement en faveur de la biodiversité, entretien écologique des espaces verts communaux.</p>
<p><b>Participation</b> D'ici 2030, la population prend une part active aux décisions et au développement des projets qui la concernent. (cible internationale 16.7)</p>	<p>Elections communales, ateliers participatifs, éducation civique, conseil des jeunes, conseil des aînés.</p>
<p><b>Cohérence des actions</b> D'ici 2030, la cohérence des actions et des politiques communales est garantie afin d'assurer la durabilité. (cible internationale 17.14)</p>	<p>Définition des rôles (cahier des charges), processus transversaux (coordination interservices), évaluation de la durabilité (boussole21.ch, profilographe bernois).</p>
<p><b>Partenariats</b> D'ici 2030, la mutualisation, le partage d'expérience et les échanges entre collectivités publiques, avec la société civile et le secteur privé sont renforcés. (cible internationale 17.17)</p>	<p>Groupements intercommunaux, partenariats public-privé, réseaux d'échanges, Agenda 2030 intercommunal.</p>